

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)



Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
☒ en numéraire (argent)	☐ première demande	☐ fonctionnement global	☒ annuelle ou ponctuelle
☐ en nature	☒ renouvellement (ou poursuite)	☒ projets(s)/action(s)	☐ pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

- ☐ **État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- ☐ **Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- ☐ **Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- ☐ **Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- ☐ **Établissement public**.....
- ☐ **Autre (préciser)**.....



1. Identification de l'association

- 1.1 Nom - Dénomination : UNION FRANÇAISE OEUVRES LAIQUES D'EDUCATION PHYSIQUE DES LANDES
Sigle de l'association : UFOLEP 40 Site web: <http://www.cd.ufolep.org/landes/>
- 1.2 Numéro Siret: 490033552 00038
- 1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture: W402002341
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)
- 1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :
Date : 07/01/1966
Volume :
Folio :
Tribunal d'instance :
- 1.5 Adresse du siège social :
UFOLEP des Landes
91 Impasse Joliot Curie
Code postal : 40280 Commune : SAINT-PIERRE-DU-MONT
- 1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)
Nom : FAUCHON Prénom : Romain
Fonction : Directeur
Code postal : 40280 Commune : SAINT-PIERRE-DU-MONT
Téléphone : 05 58 06 31 32 Courriel: Courriel : rfauchon@laligue40.fr
Portable : 06 58 34 79 28
- 1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)
Nom : Dabadie Prénom : Thibault
Fonction : Agent de développement
Téléphone : 0558063132 Courriel : cd.40@ufolep.org



2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

☐ oui ☒ non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

☐ oui ☒ non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? *(indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)*

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non ☐

oui ☒

Si oui, lesquelles ? Associations affiliées à l'UFOLEP sur les Landes

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

☒

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles	40
Nombre de volontaires	1
Nombre total de salariés	4
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	4
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents	



5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? ☒

☒ Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 40 - CA du Grand Dax

☐ Hors contrat de la ville

Intitulé :

Toutes Sportives 2026

Objectifs

- Offrir aux femmes des quartiers prioritaires de l'Agglomération dacquoise une pratique sportive adaptée dans un cadre sécurisé et inclusif, favorisant leur bien-être physique, mental, et social.
- Permettre aux femmes des quartiers prioritaires d'accéder et de s'approprier des thématiques de santé essentielles.

Description

En 2026, l'action « Santé au féminin » change d'intitulé pour devenir « Toutes Sportives », afin d'être pleinement lisible, cohérente et harmonisée avec le dispositif déployé sur Mont-de-Marsan.

Le dispositif « Toutes Sportives 2026 » s'adresse à des femmes confrontées à différents freins à la pratique (manque de confiance, appréhension du regard des autres, contraintes familiales, fatigue, isolement, absence d'habitudes sportives, méconnaissance des structures). Dans ce contexte, la régularité des séances et la dynamique de groupe constituent un levier central : le sport devient un support de santé et de mieux-être, mais aussi un espace socio-sportif où l'on échange, où l'on se soutient, et où chacune retrouve progressivement sa place et sa légitimité dans l'activité physique.

En 2026, le projet sur le Grand Dax reprend la logique Toutes Sportives autour de cinq axes complémentaires :

1) Séances hebdomadaires multisports : un rendez-vous repère, accessible et sécurisant

Le projet maintient des séances sportives hebdomadaires dédiées aux femmes des QPV, conçues comme un espace de pratique variée, ludique et convivial. Les contenus s'appuieront sur du multisport, des activités accessibles de pleine nature (notamment la marche nordique, sur des parcours proches des lieux de vie), ainsi que des temps de sport d'entretien (renforcement, mobilité, relaxation) afin de répondre aux besoins des participantes et de favoriser une progression à leur rythme.

Au-delà de l'activité physique, ces séances permettent de rompre l'isolement, de renforcer la confiance en



soi, de créer du lien social et d'installer des habitudes favorables à la santé. En cas de météo défavorable, un fonctionnement en intérieur est prévu (ex : Maison des Citoyens), afin de garantir la continuité du dispositif sur l'année.

En complément, des rassemblements inter-sites seront organisés en 2026 afin de réunir les participantes de Dax et de Mont-de-Marsan : ces temps communs (demi-journées ou journées) renforceront la cohésion, la motivation et le sentiment d'appartenance à un projet collectif plus large, tout en valorisant les progrès réalisés.

2) Dispositif Savoir Nager : la nouveauté 2026

Après des cycles menés avec succès sur l'agglomération du Marsan, nous souhaitons mettre en place ce projet sur Dax. L'objectif est de travailler l'aisance aquatique, de lever les appréhensions liées à l'eau, et de permettre à des participantes n'ayant parfois jamais bénéficié de cet apprentissage d'acquérir des compétences concrètes de sécurité et de confiance. Ce cycle agit comme un levier d'émancipation : il valorise la progression individuelle, renforce l'estime de soi et ouvre l'accès à une pratique complète, bénéfique pour la santé et adaptée à des profils très variés.

3) Séjour à Paris : rencontre nationale lors d'un événement UFOLEP

Un séjour à Paris est envisagé en 2026 à l'occasion d'un événement national UFOLEP permettant une rencontre sportive et culturelle avec d'autres groupes « Toutes Sportives » venus de toute la France. Ce temps fort constitue une expérience marquante : il favorise l'ouverture, la projection positive, la fierté d'appartenir à un dispositif national, et donne du sens à l'engagement des participantes tout au long de l'année.

4) Séjour socio-sportif UFOLEP 40 (mer ou montagne) : bien-être, respiration et cohésion

En complément, l'UFOLEP des Landes organisera un séjour socio-sportif sur plusieurs jours (mer ou montagne), combinant activités physiques, temps de bien-être, moments conviviaux et découvertes culturelles. L'enjeu est de proposer une véritable respiration à des femmes qui partent rarement en séjour, de renforcer la cohésion du groupe et de créer des souvenirs communs très moteurs pour la fidélisation au dispositif et la poursuite de la pratique.

5) Sorties et expériences sportives hors séances : vivre le sport autrement

Enfin, des sorties ponctuelles viendront compléter les séances hebdomadaires afin de faire découvrir le sport sous d'autres formes : initiations, événements multisports, rencontres inter-groupes, ou participation à des manifestations UFOLEP. Ces temps hors cadre permettent de valoriser les participantes, de renforcer le lien social, d'élargir les horizons et de faire vivre le sport dans des contextes qu'elles ne fréquentent pas habituellement. Cette logique était déjà présente dans le projet 2025, notamment via l'organisation d'un temps fort de randonnée et de rassemblement inter-groupes.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 18/25 ans
26/64 ans
65 ans et plus
Sexe : Femmes

Territoire :

Veuillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

Le Gond
Cuyès
Le Sablar

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Moyens humains :



- Salariés de l'UFOLEP des Landes
- Salariés du centre social de la Maison des Citoyens.
- Salariés du Centre Hospitalier de Dax (sous réserve).
- Salariés de La ligue contre le Cancer des Landes
- Bénévoles de l'UFOLEP des Landes

Moyens matériels :

-L'UFOLEP des Landes mettra son matériel sportif à disposition

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet	4	4
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles	1	1
Volontaires en service civique	1	1
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? ☐ oui ☒ non
Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 01/01/2026 au 31/12/2026

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

- Participation aux séances
- Participation aux ateliers santé
- Nombre de bénéficiaires
- Participation aux événements UFOLEP
- Implication des bénéficiaires dans l'évolution du projet
- Retour des participantes
- Retour des différentes structures partenaires.

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 75

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2026

CHARGES	RESSOURCES
60 - Achats 880,00 € Prestations de services..... 0,00 € Achats matières et fournitures..... 650,00 € Autres fournitures..... 230,00 € 61 - Service extérieurs 60,00 € Locations..... 60,00 € Entretien et réparation..... 0,00 € Assurance..... 0,00 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services..... 0,00 € 73 - Dotations et produits de tarification



Documentation.....	0,00 €
62 - Autres services extérieurs 5 650,00 €	
Rémunérations intermédiaires et honoraires.....	600,00 €
Publicité, publication.....	100,00 €
Déplacements, Missions.....	4 000,00 €
Services bancaires, autres.....	950,00 €
63 - Impôts et taxes	
Impôts et taxes sur rémunération.....	0,00 €
Autres impôts et taxes.....	0,00 €
64 - Charges de personnel 8 775,00 €	
Rémunération des personnels.....	6 500,00 €
Charges sociales.....	1 625,00 €
Autres charges de personnel.....	650,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	
Autres charges de gestion courante.....	0,00 €
66 - Charges financières 2 520,00 €	
Charges financières.....	2 520,00 €
67 - Charges exceptionnelles	
Charges exceptionnelles.....	0,00 €
68 - Dotation aux amortissements 700,00 €	
Dotation aux amortissements.....	700,00 €
69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	
Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés.....	0,00 €
Charges indirectes	
Charges fixes de fonctionnement.....	0,00 €
Frais financiers.....	0,00 €
Autres charges indirectes.....	0,00 €
Exédent prévisionnel (bénéfice).....	0,00 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature 300,00 €	
860 - Secours en nature.....	0,00 €
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services.....	0,00 €
862 - Prestations.....	0,00 €
864 - Personnel bénévole.....	300,00 €

Dotations et produits de tarification..... 0,00 €

74 - Subventions d'exploitation 18 410,00 €	
Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités.....	2 000,00 €
40-ETAT-POLITIQUE-VILLE	2 000,00 €
Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités.....	3 425,00 €
MINISTERE-SPORTS	3 425,00 €
Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités.....	500,00 €
40-SANTE (DT-ARS)	500,00 €
Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités.....	1 050,00 €
40-DROITS-DES-FEMMES (DDDFE)	1 050,00 €
Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités.....	100,00 €
40-SECURITE-PUBLIQUE (DDSP)	100,00 €
Conseil-s Régional(aux).....	0,00 €
Conseil-s Départemental (aux).....	3 185,00 €
40-LANDES (DEPT)	3 185,00 €
Communautés de communes ou d'agglomérations.....	2 000,00 €
40-CA GRAND DAX	2 000,00 €
Commune(s).....	0,00 €
Organismes sociaux (CAF, etc. détailler).....	0,00 €
Etablissements publics.....	0,00 €
Fonds européens (FSE, FEDER, etc.).....	0,00 €
L'agence de services et de paiement (emplois aidés).....	0,00 €
Aides privées (fondation).....	0,00 €
Autres établissements publics.....	6 150,00 €
UFOLEP National, Ligue de l'Enseignement	

75 - Autres produits de gestion courante 175,00 €

756.Cotisations.....	175,00 €
758.Dons manuels - Mécénat.....	0,00 €
750.Autres produits de gestion courante.....	0,00 €

76 - Produits financiers

Produits financiers.....	0,00 €
--------------------------	--------

77 - Produits exceptionnels

Produits exceptionnels.....	0,00 €
-----------------------------	--------

78 - Reprises sur amortissements et provisions

789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs.....	0,00 €
---	--------

79 - Transfert de charges

Transfert de charges.....	0,00 €
---------------------------	--------

Ressources propres affectées au projet

Autofinancement (insuffisance prévisionnelle).....	0,00 €
--	--------

87 - Contributions volontaires en nature 300,00 €

870 - Bénévolat.....	300,00 €
871 - Prestations en nature.....	0,00 €
875 - Dons en nature.....	0,00 €

Total des Charges**18 885,00 €****Total des ressources****18 885,00 €**



⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de minimis", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.